



Paieement salaire retard

Par **MagicMoon**, le **05/12/2022** à **14:36**

Bonjour,
J'ai besoin de quelques renseignements.

Cela fait plusieurs mois que mon employeur a du mal à me payer mon salaire. La trésorerie de l'entreprise est apparemment très très faible, mon salaire chaque mois est payé très en retard.

En « temps normal », mon employeur me verse un acompte le 30 de chaque mois (sans demande de ma part, cela est fait à tout le monde), elle calcule ensuite les primes etc... et nous verse le reste en général aux alentours du 5.
Je n'ai pas de date de paie indiquée dans mon contrat de travail.

Cependant, en ce moment, elle nous paie un peu le salaire quand elle veux/peux.

Je n'ai toujours pas eu mon salaire ce mois ci, je l'ai contactée pour lui dire que la situation devenait compliquée financièrement pour moi (ça m'occasionne des rejets de prélèvements et donc des frais bancaires supplémentaires), en lui expliquant la situation. Elle m'a seulement répondu que je serais payée quand elle pourrais et que en gros elle ne peux pas me donner de date précise pour le moment.

Quel recours puis-je faire ? Que me conseillez vous ? Est-elle dans la légalité ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par morobar, le 06/12/2022 à 14:15

Bonjour,

[quote]

Quel recours puis-je faire ? Que me conseillez vous ? Est-elle dans la légalité ?

[/quote]

Ce genre de situation est de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.

Attention à la prise d'acte.

La prise d'acte consiste à adresser une démission à l'employeur titrée "prise d'acte", énonçant le manquement grave de l'employeur à payer le salaire en temps utile depuis xx mois.

Et l'avisant (mais le faire) saisir le conseil des prudhommes en vue de faire reconnaître votre prise d'acte comme licenciement sans cause réelle et sérieuse.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24409>